



Bulletin des Syndiqués

Petites brèves

MARS 2021

POURQUOI LA CGT N'A PAS PARTICIPE AU CTE 23 MARS DERNIER?

Devant le peu de considération de la direction, le choix a été fait par la CGT, de ne pas siéger afin de protester contre l'envoi hors délai des documents (15 jours). De plus, il est constaté que régulièrement, certains dossiers sont remis sur table le jour de l'instance. Cela ne nous permet pas de préparer le CTE dans de bonnes conditions.

Cette décision a été votée à l'unanimité des élus présents le jour de la préparation.

Une motion (en pièce jointe) a été lue afin d'expliquer ce geste, à l'ouverture de l'instance.



VOTES CNRACL

Grâce à vos votes, la CGT est la première organisation syndicale pour vous représenter (que vous soyez actif ou retraité) au sein de la CNRACL.

RESULTATS DEFINITIFS 2021

	Actifs	Retraités
CGT	28.76%	23.96 % => soit 4 sièges sur 8
CFDT	19.52 %	21.09 %
FO	18.01 %	15.44 %
UNSA	6,42 %	3.88 %
CFE-CGC	1.82 %	2.92 %



Le syndicat, sans vous, ne peut rien faire.

Informez-nous, mobilisez-vous,

Ne rien dire, ne rien faire, c'est accepter.

ENTRETIEN ANNUEL 2021

Attention, l'entretien annuel n'aura pas cette année le format habituel. En raison du Covid, 2021 sera une année transitoire pour la mise en place de la réforme des trois fonctions publiques.

Ainsi, l'entretien sera allégé par rapport au format normal et devra permettre aux agents de débriefer sur l'année 2020 si particulière.

Néanmoins, soyez vigilants aux objectifs qui pourraient vous être fixés, car l'année prochaine c'est de leur réussite que dépendront le montant de votre prime de service et votre avancement de grade.



GREVE DES IBODES

Suite à un appel régional de la CGT et du collectif des IBODEs, qui dénoncent le manque de considération de leur profession, un rassemblement à eu lieu devant l'Agence Régionale de Santé le 16 mars dernier.

Une délégation a été reçue par le chargé de mission du Directeur.

Suite à cet entretien, il a été acté qu'un listing des agents concernés par établissement devait être remonté à l'ARS qui fera suivre au ministère.



AFFAIRE A SUIVRE...

PEDIATRIE ET PEDO-PSY

De plus en plus d'enfants et d'ados arrivent aux urgences enfants avec de gros problèmes psychologiques (voir psychiatriques). Les services spécifiques déjà saturés en temps normal, sont surchargés du fait de la crise Covid. Les jeunes désorientés sont donc dirigés dans des unités de soins pédiatriques non adaptées à ces pathologies, mettant en difficulté les soignants, en danger les autres patients, sans pour autant permettre de les soigner.

La direction alertée, est bien consciente du problème, mais ne peut, à son niveau, apporter de solution.

Mais que fait l'Agence Régionale de Santé ?



LICENCIEMENT ET MISE EN RETRAITE ANTICIPEE

Depuis la nouvelle année, une nouvelle mode se met en place au CHU. Les agents présentant d'importants problèmes de santé ou étant en arrêt longue durée sont remerciés de leurs bons et loyaux services par une mise en retraite anticipée* voire un licenciement s'ils ne rentrent pas dans les premiers critères.



* A noter qu'une retraite anticipée est une retraite dont le taux est calculé au prorata des années travaillées, donc moindre... C'est une forme de licenciement.

MEDECIN DYSFONCTIONNANT

A quand le conseil de discipline pour les médecins dysfonctionnants ? En effet, depuis des années, un praticien du CHU fait vivre un enfer aux agents et autres praticiens de son service.

A quand la fin du 2 poids, 2 mesures ?



A VOS AGENDAS !

- Formation Accueil aux Nouveaux Syndiqués :

Vendredi 23 avril 2021

Vendredi 25 juin 2021

Vendredi 24 septembre 2021

- Assemblées Générales du syndicat CHU

Mardi 15 juin 2021



PENSEZ A PREVENIR VOS CADRES

ET

POSEZ VOS HEURES DES MAINTENANT !!!



Les plannings ? Les congés ? Une question ?

- Appelez nous : 93488 ou 07.81.13.69.72
- Mailez nous : syndicat.cgt@chu-dijon.fr





Motion CGT CTE du 23 Mars 2021

Notre organisation syndicale fait le choix de ne pas être présente pour ce CTE et nous tenions à vous expliquer les raisons de cette décision.

A de nombreuses reprises nous vous avons signalé le non-respect des délais de transmissions des documents papiers. Une motion avait déjà été rédigée en ce sens lors du CTE du 6 Octobre 2020. L'accès au serveur de la version dématérialisée ne permettant pas à nos élus de consulter en temps et en heures n'est pas non plus une solution satisfaisante.

De plus nos demandes d'éléments complémentaires restent sans réponses.

Pour toutes ces raisons nous sommes donc contraints de ne pas siéger afin de vous faire entendre le bienfondé de notre demande portant sur le respect des textes.

Nous demandons que cette motion soit annexée au PV de ce CTE

Nous laissons donc nos homologues des autres organisations syndicales poursuivre l'instances sans nous.

Le collectif CTE CGT